

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Lionel GAZEAU, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusé : M Jean-Pierre MALLARD

Date de convocation : 13 février 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Convention de services centrale d'achats Telecom

Vu la délibération n°D064-COS190313 du comité syndical, en date du 19 mars 2013, relative à l'adhésion de Trivalis au syndicat mixte « e-collectivités Vendée » et à l'adoption des statuts dudit syndicat mixte ouvert,

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que le syndicat mixte e-collectivités a procédé au cours du 3^{ème} trimestre 2023 à une consultation auprès des opérateurs pour la fourniture de services de télécommunication et que les conditions obtenues lors de cette consultation peuvent bénéficier aux adhérents d'e-collectivités dans les conditions définies par les statuts du syndicat.

Considérant que Trivalis est adhérent du syndicat e-collectivités et souhaite bénéficier à ce titre des conditions techniques et financières en adhérant à la centrale d'achats Telecom d'e-collectivités.

Les fournisseurs du service de télécommunication retenus sont :

- Bouygues Telecom/LINKT pour le lot n°1 – Service Voix Data/Data Fixe
- SFR / Bouygues Telecom pour le lot n°2 – Téléphonie mobile

Considérant qu'une convention de service doit être signée entre Trivalis et e-collectivités afin de permettre à Trivalis d'avoir recours aux services de la centrale d'achats Télécom proposés par e-collectivités

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver la convention de services centrale d'achats Telecom à intervenir entre Trivalis et e-collectivités et dont le projet est joint en annexe,

Autoriser Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve la convention de services centrale d'achats Telecom à intervenir entre Trivalis et e-collectivités et dont le projet est joint en annexe,

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).